



LIVRET DE FORMATION DU STAGIAIRE
TITRE IV – Éducateur de handball
Institut Territorial de Formation et de l'Emploi
de la Ligue Occitanie de Handball



Bienvenue !

Vous avez témoigné votre intérêt pour effectuer votre formation au sein de notre organisme de formation et nous vous en remercions. Toute l'équipe de l'Institut Territorial de Formation de la Ligue Occitanie de Handball est heureuse de vous accueillir dans votre session de formation !

Pour vous accompagner dans votre parcours, nous avons le plaisir de vous mettre à disposition ce livret où vous trouverez toutes les informations nécessaires à son bon déroulement.

Nous vous souhaitons une excellente formation !

L'équipe de l'ITFE Occitanie

Sommaire

Informations générales de l'ITFE	4
L'organisme de formation	4
Organisation de l'ITFE.....	5
Notre engagement qualité	6
Les méthodes et moyens pédagogiques	7
Les moyens techniques	7
Les formateurs.....	8
Déroulé de la formation	9
Questions, satisfaction et réclamations des stagiaires	10
L'offre de formation : TFP IV « Educateur de handball »	11
Parcours de l'offre de formation TFP IV (cadre général).....	12
Liste des activités visées :.....	13
Liste des compétences / Contenu de la formation :	14
Modules complémentaires	16
Entrée en formation	17
Test de sélection.....	17
Positionnement et volumes horaires	18
L'alternance - La mise en situation professionnelle.....	18
Le tuteur	18
Le livret de formation	20
Calendrier prévisionnel des séances	21
Les épreuves certificatives	22
Règlement des épreuves	23

Rattrapage	23
Candidats à la certification finale	24
Pré requis à la certification finale.....	24
Conditions à remplir lors de la certification	24
Résultats et diplômes	25
Sanctions encourues en cas de manquement.....	25

Version 9 – Novembre 2023

Informations générales de l'ITFE

L'organisme de formation

Institut Territorial de Formation et de l'Emploi (ITFE) de la Ligue Occitanie Handball

Adresses :

- Siège social : OPUS VERDE, bâtiment F, étage 2, 46 route de Narbonne 31320 AUZEVILLE TOLOSANE
- Antenne de Montpellier : Maison régionale des sports, 1039 rue Georges Méliès, CS 37093, 34967 Montpellier

Téléphone : 09 70 40 19 40

Email : 6100000.formation@ffhandball.net

Site internet : <http://www.occitanie-handball.fr/>

N° SIRET 3 47 986 705 000 31

Déclaration Organisme Formation : N° 73 31 05998 31

Organisme non soumis à la T.V.A.

Vos principaux contacts :

- Responsable administratif : Dylan GAZEU - 6100000.dgazeu@ffhandball.net
- Responsable pédagogique : Alexandre TORRUELLA - 6100000.atorrueella@ffhandball.net
- Coordonnateur du Titre IV : Marion PLANTE - 6146000.mplante@ffhandball.net
- Référent handicap : Anne SOYER - 6100000.asoyer@ffhandball.net
- Assistante de formation : Maïder TRENTIN - 6100000.formation@ffhandball.net

Retrouvez l'ensemble des contacts de l'ITFE via ce lien : [Mes contacts](#)

Organisation de l'ITFE

Michaël BOUTINES

Président de Ligue

Élu référent ITFE

6100000.formation@ffhandball.net

Pôle administratif

Dylan GAZEU

Responsable administratif

Référent qualité

6100000.dgazeu@ffhandball.net



Pôle pédagogique

Alexandre TORRUELLA

Responsable pédagogique

6165000.atorruella@ffhandball.net

Maïder TRENTIN

Assistante administrative

6100000.formation@ffhandball.net

Marion PLANTE

Coordination parcours continu TFP IV

Éducateur de handball

6146000.mplante@ffhandball.net

Anne SOYER

Référent handicap

6100000.asoyer@ffhandball.net

Formateurs

Notre engagement qualité

L'Institut Territorial de la Formation et de l'Emploi de la Ligue s'est engagé dans une démarche qualité, soulignant une volonté d'amélioration en continu.

Cette démarche se base sur une approche systémique, et porte une attention particulière à tous les aspects de l'ITFE ainsi qu'à toutes les étapes rencontrées par les acteurs de la formation, qu'ils soient stagiaires, apprentis, formateurs, clubs ou partenaires.

Pour répondre cet objectif prioritaire, l'ITFE a dressé la liste de ses engagements qualités et garantit :

- Une offre de formation de proximité, modulaire ou continue, répondant aux besoins des acteurs de handball en Occitanie ;
- Un accompagnement des futurs apprenants et des clubs dans le ciblage des formations, afin de proposer à chacun un parcours adapté aux besoins respectifs ;
- Une équipe professionnelle à l'écoute de l'ensemble des acteurs ;
- Une mise à jour permanente des outils pédagogiques mobilisés et des méthodes employées ;
- Une mobilisation de formateurs qualifiés sur l'ensemble du territoire.

Les 7 piliers majeurs de notre engagement qualité

- 1 - Proposer aux acteurs du handball une offre de formation claire, adaptée, précise, professionnelle et accessible.
- 2 - Dispenser des formations adaptées aux objectifs définis et aux publics bénéficiaires par l'intermédiaire de contenus pédagogiques pertinents.
- 3 - Répondre à tous les publics bénéficiaires par des modalités d'accueil, d'accompagnement, de suivi et d'évaluation adaptées.
- 4 - Mettre en adéquation les formations proposées et nos moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement.
- 5 - Entretenir et développer la qualification, les connaissances et les compétences des personnels du handball chargés de dispenser les formations.
- 6 - Inscrire et investir l'ITFE et ses professionnels dans l'environnement professionnel.
- 7 - Recueillir et prendre en compte les appréciations et les réclamations formulées par les parties prenantes.

Retrouvez la charte qualité de l'ITFE via ce lien : [Charte qualité](#)

Les méthodes et moyens pédagogiques

Nos formations sont construites à partir de référentiel de métier, en lien avec la Fédération Française de Handball, et répondent aux besoins généraux et particuliers des apprenants et des structures.

Chaque module peut contenir du présentiel, du tutorat, du distanciel et/ou de l'expérimentation.

Les apprenants sont au cœur de la formation, et c'est sur leur participation et leur expérience que le formateur s'appuie pour venir compléter ou corriger les connaissances et les pratiques.

Les moyens pédagogiques et supports de formation seront accessibles aux stagiaires. Ils sont principalement constitués des éléments suivants :

- Documentation pédagogique remise à l'apprenant, en papier ou en version numérique selon sa préférence.
- En FOAD via des quiz, des vidéos, des supports type power-point avec la possibilité de les télécharger.

Dans tous les cas, selon le thème abordé, des supports complémentaires sont communiqués au stagiaire à sa demande et dans le respect des objectifs de fin de formation visés au programme.

Les moyens techniques

Les horaires des formations sont habituellement 9h - 12h et 13h - 17h. Ils peuvent être modifiés selon les besoins pédagogiques.

Des salles de formation pour les formations sur Auzeville Tolosane et Montpellier seront mobilisées en priorité. Selon les besoins pédagogiques et techniques, les stagiaires seront amenés à se déplacer sur d'autres lieux de formations au sein du territoire régional.

Pour que ces regroupements en présentiel se déroulent dans les meilleures conditions, nous utilisons des salles équipées à minima du matériel suivant :

- Tables et chaises
- Paperboard et feutres
- Vidéoprojecteur HDMI ou VGA
- WI-FI

Dans tous les cas, l'ITFE veille toujours à ce que les espaces utilisés répondent aux règles de sécurité d'un Etablissement Recevant du Public (ERP) et aux normes d'accessibilité des personnes à mobilité réduite dès lors qu'une de ces dernières intègre la formation concernée.

Certaines formations peuvent faire l'objet de commande de plateaux repas (précision dans la convocation). Dans le cas contraire, des points de restauration sont présents à proximité des lieux de formation. Vous pouvez demander des informations sur ces points auprès de l'ITFE (6100000.formation@ffhandball.net).

Pour les formations sur plusieurs jours, une solution d'hébergement peut être proposée aux stagiaires (précision dans la convocation). Dans le cas contraire, des hébergements existent à proximité des lieux de formation. Vous pouvez demander des informations sur ces lieux auprès de l'ITFE (6100000.formation@ffhandball.net).

Formations en distanciel

Les temps de formation en distanciel pourront se réaliser sur l'une des plateformes suivantes :

- Campus des handballeurs
- Zoom

L'information sera communiquée dans les convocations respectives de chaque temps.

Important : l'attestation de présence établie par le formateur ne pourra se faire que par une confirmation visuelle en continu du stagiaire. Aussi, nous vous remercions de bien vouloir vous munir d'un ordinateur avec une caméra fonctionnelle pour les séances en distanciel.

[Accéder à la plateforme Campus des handballeurs](#)

[Tutoriel ACCEDER À MES FORMATIONS](#)

Pas encore inscrit ? [Tutoriel d'inscription](#)

Les formateurs

Pour l'ensemble de ses formations, l'ITFE peut faire appel à des professionnels du handball, des bénévoles, des formateurs extérieurs.

Dans le cadre de sa démarche qualité, l'ITFE s'assure que l'ensemble des formateurs mobilisés (internes et externes) soient compétents et répondent favorablement à sa charte qualité et aux objectifs pédagogiques des formations.

Retrouvez la liste des formateurs (non exhaustives, susceptibles d'être complétées par des formateurs bénévoles et/ou occasionnels) via ce lien : [Liste des formateurs](#)

Déroulé de la formation

Le stagiaire s'engage à respecter l'ensemble des dispositions et textes relatifs à l'organisation de la formation et notamment les présents éléments ainsi que le règlement intérieur de l'ITFE.

Le déroulé complet de la formation est à retrouver sur chaque fiche descriptive de la formation concernée dans le guide des formations.

Une présentation plus précise du déroulé de la formation, de son contenu et de l'organisation sera effectuée dès le premier temps de la formation.

Chaque stagiaire recevra une convocation pour chaque temps de formation. Cette dernière précisera :

- le(s) jour(s) et les horaires ;
- si la formation est en présentiel, le lieu de la formation ;
- si la formation est en distanciel, l'outil utilisé ;
- les coordonnées du responsable de la formation ;
- diverses informations et précisions.

Chaque stagiaire, ayant eu la confirmation de son inscription, se présente à l'adresse et l'heure indiqués sur sa convocation. Nous demandons aux stagiaires d'arriver à minima 10 minutes avant le début de la formation afin d'assurer un démarrage de cette dernière à l'heure initial.

En fonction des temps de formations, il sera proposé différentes formules. Les horaires des formations sont habituellement 9h - 12h et 13h - 17h. Ils peuvent être modifiés selon les besoins pédagogiques.

Les stagiaires doivent se conformer au programme de la formation qui leur sera présenté.

Retards/absences :

En cas de retard sur une formation, le stagiaire doit en avertir le formateur.

En cas d'absence sur une formation, le stagiaire doit en avertir le formateur et le secrétariat de la formation. Un justificatif d'absence sera demandé.

La gestion des absences lors des sessions de formation reste un sujet central puisque l'assiduité et l'implication du stagiaire sont des clés de la réussite de la formation. L'ITFE a donc mis en place un processus de gestion des absences, permettant une adaptation aux différentes situations rencontrées.

La validation de la formation étant soumise à une participation complète aux différents temps, l'ITFE pourra proposer au stagiaire différents temps de rattrapage.

Questions, satisfaction et réclamations des stagiaires

L'ITFE s'est engagé dans une démarche qualité, soulignant une volonté d'amélioration en continu. Cette démarche porte une attention particulière à tous les aspects de l'ITFE ainsi qu'à toutes les étapes rencontrées par les acteurs de la formation, qu'ils soient stagiaires, apprentis, formateurs, clubs ou partenaires.

Tout au long de leur parcours de formation, les stagiaires peuvent s'adresser à leurs formateurs et au secrétariat de l'ITFE (6100000.formation@ffhandball.net) pour toutes questions.

Afin de connaître votre avis sur votre expérience de formation, et soucieux de répondre aux futures attentes de la meilleure des manières, l'ITFE proposera en fin de formation un questionnaire de satisfaction que nous vous invitons à compléter.

En complément, l'ITFE met en place un formulaire vous permettant de faire remonter des points d'insatisfaction. Notre équipe traitera votre demande dans les meilleurs délais, et tâchera d'y apporter un retour. Ce formulaire est à retrouver via ce lien : [Faites nous part de vos remarques.](#)

L'ensemble des chiffres clés de nos formations sont à retrouver sur le bilan annuel présenté lors de l'Assemblée Générale annuelle : [Chiffres clés ITFE](#)

Les chiffres clés des promotions n°1 [2019-2021], n°2 [2020-2022] et n°3 [2021-2022]

- Nombre de stagiaires initiaux : **37**
 - Nombre de candidats présentés à la certification finale : **27**
 - Nombre de candidats ayant obtenu le diplôme : **23**
 - Taux de réussite : **85%**
 - Taux d'abandon : **27%**
 - Taux de satisfaction global des stagiaires : **75%**
 - Taux de recommandation des stagiaires : **82%**
 - Taux de satisfaction global des employeurs/structures d'accueil : **76%**
 - Taux de recommandation des employeurs/structures d'accueil : **87%**
- ⇒ **94%** des employeurs et des structures d'accueil déclarent que la formation a répondu à leurs besoins, et affirment que leurs stagiaires ont évolué en termes de compétences, en tout ou partie.

L'offre de formation : TFP IV « Éducateur de handball »

Le Titre à Finalité Professionnelle (TFP) « Éducateur de Handball » répond aux obligations de l'article L212-1 du code du sport et permet à son détenteur d'exercer des fonctions d'encadrement du handball contre rémunération.

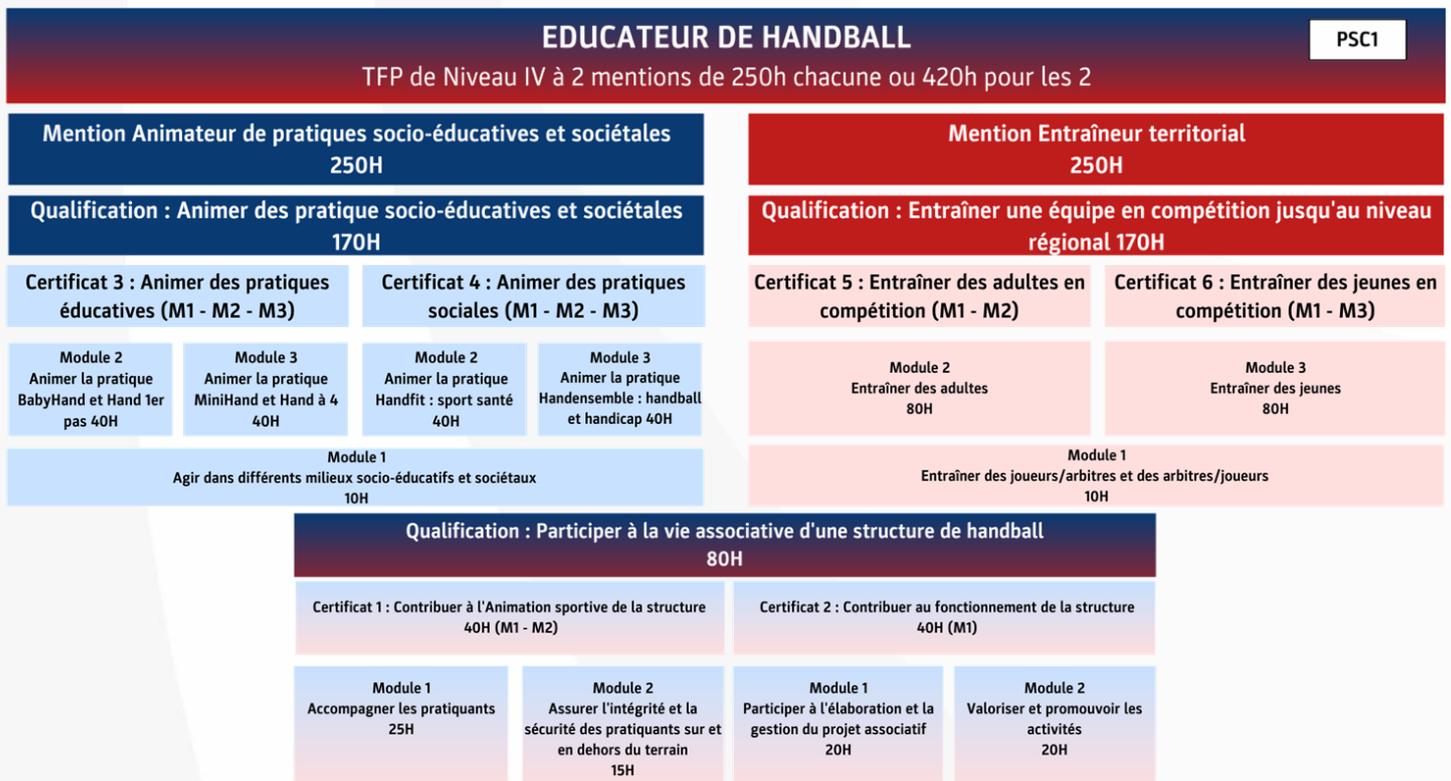
Conformément à l'article R212-85 et suivant du code du sport, toute personne désirant exercer la fonction d'Éducateur de Handball est tenue d'en faire préalablement la déclaration au préfet du département dans lequel elle compte exercer son activité à titre principal. Cette déclaration est à renouveler tous les 5 ans et entraîne la délivrance d'une carte professionnelle.

Le diplôme « Éducateur de Handball » est un titre à finalité professionnelle de niveau 4 inscrit pour 5 ans au Répertoire National des Certifications Professionnelles.

N° RNCP : 31885

Code NSF 335

Le diplôme est délivré par la Fédération Française de Handball.



Parcours de l'offre de formation TFP IV (cadre général)

Le calendrier des sessions de formation au TFP « Éducateur de handball » (dates limites d'inscription, tests de sélection, jury d'entrée, positionnement, ...) est fixé par l'ITFE.

La responsabilité pédagogique relève de l'ITFE et de son coordonnateur pédagogique.

La formation « Educateur de Handball » est proposée selon 2 parcours :

- Le TFP Educateur de Handball en formation continue : la formation se déroule sur le territoire Occitanie, selon un contenu de formation indivisible, constitué de l'intégralité des blocs de compétences d'une des deux mentions ou des deux mentions.
- Le TFP Educateur de Handball en Apprentissage* : la formation se déroule sur le territoire Occitanie, selon un contenu de formation indivisible, constitué de l'intégralité des blocs de compétences des deux mentions et de modules complémentaires, selon une approche pédagogique par thématique.

Le volume horaire total d'une session de formation (sans renforcement ou modules complémentaires) est selon les cas de :

- 250 heures pour un parcours à 1 mention.
- 420 heures pour un parcours à 2 mentions.

**L'ouverture d'un parcours de formation en apprentissage est conditionnée au respect par l'ITFE du cadre de la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel promulguée le 5 septembre 2018 et publiée au Journal officiel le 6 septembre 2018. L'apprentissage s'adresse à un public âgé de 16 à 30 ans.*

Parcours de formation TFP IV Occitanie promotion 5

Résumé du référentiel d'emploi et des éléments de compétences

Le métier d'éducateur de handball répond à 3 besoins principaux, actuels et émergents, liés à l'environnement et aux structures dans lequel il est amené à agir :

- Animer les différentes offres de pratiques dans et en dehors de la structure ;
- Encadrer la pratique sportive dite traditionnelle et compétitive dans la structure ;
- Promouvoir les activités et les services de la structure.

Liste des activités visées :

- **CONTRIBUER À L'ANIMATION SPORTIVE DE LA STRUCTURE EN SECURITE**
 - Il accompagne un groupe lors d'une activité de handball
 - Il anime et encadre en sécurité en s'appuyant sur des ressources pédagogiques existantes
- **CONTRIBUER AU FONCTIONNEMENT DE LA STRUCTURE**
 - Il contribue à la gestion et l'administration de la structure
 - Il valorise et promeut les activités de la structure
- **ANIMER DES PRATIQUES EDUCATIVES EN SECURITE**
 - Il anime du BabyHand et du Hand 1er pas
 - Il anime du Mini Handball et du Hand à 4
 - Il anime les différentes offres de pratique dans différents milieux socio-éducatifs
- **ANIMER DES PRATIQUES SOCIALES EN SECURITE**
 - Il anime du Handfit, pratique santé Bien-être
 - Il anime du Handensemble
 - Il anime les différentes offres de pratique dans différents milieux socio-éducatifs
- **ENTRAINER DES ADULTES SECURITE**
 - Il entraîne des joueurs de plus de 16 ans en compétition
 - Il met en œuvre et anime une école d'arbitrage
- **ENTRAINER DES JEUNES EN SECURITE**
 - Il entraîne des joueurs de plus de moins de 17 ans en compétition
 - Il met en œuvre et anime une école d'arbitrage

Liste des compétences / Contenu de la formation :

Bloc 1 - Contribuer à l'Animation sportive de la structure en sécurité

- Situer son rôle au sein de sa structure
- Organiser la mise en œuvre d'une activité de handball avant, pendant et après
- Utiliser efficacement les outils de gestion administrative d'une équipe en compétition
- Utiliser des ressources pédagogiques existantes pour animer des séances
- Garantir la sécurité individuelle et collective sur et en dehors du terrain
- Prévenir et gérer les situations dans lesquelles sa responsabilité peut être engagée (Responsabilité civile et pénale)
- Agir en cas d'incidents / accidents / de comportement déviant

Bloc 2 - Contribuer au fonctionnement de la structure

- Utiliser les outils informatiques fédéraux de gestion des clubs (Webmail, Gest'Hand, lhand)
- Se référer aux textes réglementaires (loi 1901, code du sport, règlements fédéraux, responsabilité civile et pénale) et de l'appliquer dans le cadre de sa structure
- Réaliser une action en s'appuyant sur la méthodologie de projet
- Élaborer un budget simple
- Prendre la parole avec aisance et argumenter ses choix
- Nouer des partenariats avec des acteurs de son environnement
- Contribuer à définir une politique tarifaire relatives aux activités et services développés
- Créer et diffuser des outils de communication pour promouvoir ses projets

Bloc 3 - Animer des pratiques éducatives en sécurité [Mention animateur de pratiques socio-éducatives]

- Adapter sa pratique et ses animations au projet du milieu spécifique dans lequel il agit
- Identifier et s'appuyer sur les acteurs clés des structures du milieu dans lequel il agit
- Utiliser les orientations fédérales du concept de l'activité choisie
- Appliquer les conditions réglementaires et matérielles de sécurité pour les pratiquants
- Construire des séances dans l'activité choisie adaptées à l'environnement et au développement du public
- Construire sa séance en exploitant différentes ressources pédagogiques
- Générer de l'activité pour tous les participants
- Utiliser des ateliers, situations et/ou règles pour développer de l'intérêt et du dynamisme
- Utiliser en alternance le matériel approprié aux différentes situations pédagogiques mises en place

Bloc 4 - Animer des pratiques sociales en sécurité [Mention animateur de pratiques socio-éducatives]

- Adapter sa pratique et ses animations au projet du milieu spécifique dans lequel il agit
- Identifier et s'appuyer sur les acteurs clés des structures du milieu dans lequel il agit
- Construire un projet en lien avec les orientations spécifiques du contexte de l'activité

- Appliquer les conditions règlementaires et matérielles de sécurité pour les pratiquants
- Construire sa séance en exploitant différentes ressources pédagogiques
- Proposer et adapter des exercices en fonction des besoins et des capacités du public
- Utiliser en alternance le matériel approprié aux différentes situations pédagogiques mises en place
- Générer de l'activité pour tous les participants
- Utiliser différentes situations dans chacune des 5 phases de l'activité pour développer de l'intérêt et du dynamisme
- Utiliser des ateliers, situations et/ou règles pour développer de l'intérêt et du dynamisme
- Créer un climat bienveillant favorisant le bien-être, plaisir et le vivre ensemble
- Créer un climat bienveillant favorisant, l'inclusion, la mixité, le bien-être, le plaisir et le vivre ensemble

Bloc 5 - Entraîner des adultes en compétition en sécurité [Mention Entraîneur Territorial]

- Mettre en place des situations de jeu favorisant l'apprentissage de l'arbitre par la compréhension du jeu
- Mettre en place des situations de jeu favorisant la compréhension de la règle chez le joueur
- Évaluer le niveau de pratique et les compétences des joueurs
- Proposer des objectifs cohérents et organisés dans le temps
- Construire et mettre en œuvre des entraînements respectant les notions de progressivité
- Appliquer les conditions règlementaires et matérielles de sécurité pour les pratiquants
- Intégrer dans ses séances des temps de préparation physique qu'il organise dans le temps
- Proposer des situations de motricité générale et spécifique adaptées au niveau de pratique
- Construire sa séance en exploitant différentes ressources pédagogiques
- Utiliser des outils simples d'observation

Bloc 6 - Entraîner des jeunes en compétition en sécurité [Mention Entraîneur Territorial]

- Proposer des situations adaptées à la formation de l'arbitre dans le contexte de l'entraînement
- Développer la confiance de l'arbitre en l'encourageant dans ses prises de décision
- Mettre en place des situations de jeu favorisant l'apprentissage de l'arbitre par la compréhension du jeu
- Mettre en place des situations de jeu favorisant la compréhension de la règle chez le joueur
- Évaluer le niveau de pratique et les compétences des joueurs
- Définir des objectifs sportifs et éducatifs et les faire partager
- Appliquer les conditions règlementaires et matérielles de sécurité pour les pratiquants
- Intégrer dans ses séances des temps de préparation physique qu'il organise dans le temps
- Construire et mettre en œuvre des entraînements qui respectent les notions de progressivité
- Proposer des situations de motricité générale et spécifique adaptées au niveau de pratique
- Construire sa séance en exploitant différentes ressources pédagogiques

Contenus du parcours et volumes horaires 480H

**Contenus mention APSES + certificat C6 « Entraîner des jeunes en compétition » à 462H
Positionnement (7h), Certifications (7h en présentiel), Bilan (4h)**

Modules de renforcement du parcours individuel Occitanie 122h

- Faire vivre une école d'arbitrage (15h)
- Tuteur de proximité (3h)
- Outils bureautique, NTCI (20h)
- Ethique, valeurs et vertus du vivre ensemble (20h)
- Agir pour prévenir et traiter les comportements déviants (20h)
- Développer son avenir professionnel (20h)
- Renforcement modules TFP4 ou thématiques spécifiques (10h)
- Renforcement C6 sur tournoi ICN (14h)

D'autres modules complémentaires pourront être proposés aux stagiaires en fonction des besoins et des opportunités. Ces modules seront définis par l'équipe pédagogique, et proposés aux stagiaires lors de la journée de positionnement.

Entrée en formation

Les candidats, en vue de l'obtention du Titre à Finalité Professionnelle « Educateur de Handball », s'inscrivent à la mention « Animateur de pratiques socio-éducatives et sociétales », en fonction des conditions d'inscription et aux places disponibles.

Exigences préalables à l'entrée en formation (EPEF) :

Le candidat doit au moment de son entrée en formation :

- être âgé de 16 ans révolus
- être licencié à la FFHB tout au long de sa formation;
- être titulaire du PSC1 ou de l'Attestation de Formation aux Premiers Secours (AFPS) ou un diplôme équivalent.

Test de sélection

L'ITFE organise des tests de sélection en amont de l'entrée en formation. L'inscription aux tests de sélection ne sera effective qu'après réception du dossier de candidature dûment renseigné et comportant toutes les pièces justificatives et les éléments financiers.

Lors d'une éventuelle réinscription au TFP « d'Educateur de handball » et après avoir satisfait aux exigences préalables à l'entrée en formation (EPEF), le candidat ayant validé au moins un bloc de compétences du diplôme d'Educateur de Handball sera dispensé des tests de sélection de la session à laquelle il se réinscrit. Sinon il devra satisfaire à nouveau aux tests de sélection de la session concernée.

L'entrée en formation est conditionnée par la réussite aux tests de sélection suivant :

- **Un écrit** (45 minutes maximum) portant sur une problématique handball permettant d'apprécier les capacités d'expression écrite ainsi que la capacité à organiser ses idées. Le candidat devra s'appuyer sur son expérience personnelle d'animation et de pratique. Cette épreuve est notée sur 10 points.
- **Un QCM** (25 minutes maximum) de 50 questions portant sur les aspects propres à l'activité handball : Réglementation/Sécurité - Activités du Handball – Organisation Fédérale – Métier d'éducateur de handball. Cette épreuve est notée sur 10 points.
- **Un entretien** (20 minutes maximum) avec le jury d'épreuves, à partir de l'écrit rédigé par le candidat, de son QCM, un entretien portant sur son expérience personnelle d'animation et de pratique, permettant d'apprécier ses motivations, ses aptitudes à suivre l'ensemble de la formation, ainsi que ses capacités d'expression orale. Cette épreuve est notée sur 20 points.

L'épreuve totale des tests de sélection est notée sur 40 points. Seuls les candidats ayant obtenu la moyenne de 20/40 pourront être admis en formation, sous réserve du nombre de places disponibles.

Positionnement et volumes horaires

La participation au positionnement est obligatoire. Sauf absence dûment justifiée par écrit auprès du coordonnateur pédagogique, le candidat ne sera pas admis à participer à la formation. Il sera fait appel au candidat figurant en priorité sur la liste complémentaire.

Pour déterminer le volume horaire de la formation, l'équipe pédagogique effectue le positionnement du candidat par une évaluation diagnostique, avant l'entrée en formation. Le positionnement fixe, en accord avec chaque personne entrant en formation du TFP Éducateur de Handball, les volumes nécessaires pour qu'elle puisse se présenter à la certification finale.

La formation est introduite par une session de positionnement, qui a pour objet de :

- Présenter et clarifier le dispositif de formation et le fonctionnement inhérent à celui-ci
- Évaluer et s'accorder avec le stagiaire sur les besoins d'accompagnement / tutorat dans son parcours de formation et dans son environnement d'alternance
- Définir le plan individuel de formation
- Régler l'ensemble des problématiques administratives

L'alternance - La mise en situation professionnelle

L'alternance est concrétisée par un stage de mise en situation professionnelle de 322 heures minimum. Ce stage doit se dérouler en alternance avec les temps de formation en centre, de l'entrée en formation à la certification.

L'encadrement des activités et des interventions pédagogiques s'effectue dans un club ou une structure validée au préalable par le responsable pédagogique de l'organisme de formation et sous la responsabilité du président du club ou de la structure. Dans tous les cas, la structure d'accueil doit être affiliée à la Fédération Française de Handball.

Si le club ou la structure ne se situent pas en France (métropolitaine ou DOM-TOM), les propositions doivent être obligatoirement soumises au Directeur Technique National qui valide les conditions de réalisation de la mise en situation professionnelle.

Le tuteur

Ce stage est sous la gestion d'un tuteur, celui-ci accompagne le stagiaire tout au long de sa formation en exerçant auprès de lui une assistance régulière.

Le tuteur effectue à minima 6 suivis pédagogiques pour l'ensemble des 3 blocs de compétences suivants :

- BC3 : Animer des pratiques socio-éducatives en sécurité - 2 suivis
- BC4 : Animer des pratiques sociétales en sécurité - 2 suivi
- BC5 : Entraîner des adultes en compétition en sécurité - 2 suivis
- BC6 : Entraîner des jeunes en compétition en sécurité - 2 suivis

En cas d'impossibilité d'effectuer en totalité le stage de mise en situation professionnelle (problème d'effectif, santé etc.) le stagiaire doit prévenir par courrier le responsable pédagogique et s'engager à proposer une solution.

Le tuteur doit avoir, à minima, une qualification de niveau IV et il doit être habilité par le coordonnateur de la formation. Il a un rôle essentiel dans la mise en œuvre de l'alternance, il est le pivot de la pédagogie de l'alternance, cet accompagnement / tutorat a un rôle essentiel à plusieurs niveaux :

- Il facilite l'accueil, l'intégration ou l'action du stagiaire dans la structure d'alternance.
- Il définit et organise avec l'apprenant les modalités de l'accompagnement pédagogique.
- Il met en œuvre avec le stagiaire les modalités d'acquisition des compétences.
- Il évalue les transformations de l'apprenant.
- Il contribue, avec l'équipe de formation, au suivi de l'apprenant.

Le livret de formation

Le livret de formation établit le lien entre l'organisme de formation, la structure d'alternance et le tuteur.

Le stagiaire consigne dans son livret de formation le compte-rendu de ses activités : réussites, difficultés et solutions.

Ce livret est à la disposition du tuteur et des formateurs à leurs demandes. Il devra être apporté à chaque temps de formation et lors des certifications.

Le tuteur accompagne régulièrement le stagiaire dans ses activités. Il note dans le livret de formation les acquis observés et les évolutions souhaitées afin de pouvoir apprécier la mise en œuvre des compétences visées.

Calendrier prévisionnel des séances

Calendrier susceptible d'être modifié. Le contenu des séances sera précisé ultérieurement.

Semaine	Lieux prévisionnel	Mention ET				Mention APSS		associative	Renforcement		Positionnement	POSITIONNEMENT et CERTIFICATIONS					
		Groupe TLS	Groupe MTPL	Groupe TLS	Groupe MTPL	Groupe TLS Groupe MTPL	Groupe TLS	Groupe MTPL	à la Mise en Situation Professionnelle EPMSF	Contribuer à l'Animation Sportive C1		fonctionnement de la structure C2	Animer des pratiques Educatives C3	Animer des Pratiques Sociales C3	Entraîner des adultes C5	Entraîner des Jeunes en Compétition C6	
35	MEZE							29 ET 30 AOUT 2023		31 Août 2023 "agir contre les comportements déviants"	28 Aout 2023						
37	MEZE							11 et 12 sept 2023		13 sept 2023 "agir contre les comportements déviants"							
39	MEZE							29 et 26 sept 2023									
41	MEZE							27-sept-23									
42	MEZE							11-12 octobre 2023		10 octobre 2023 "Outils bureautiques"							
42	TLSE																
42	MONTPELLIER/MEZE																
45	MEZE							6-7-8 Novembre 2023									
47	MEZE							20-21-22-23 Novembre 2023									
49	Ligue TLSE							4-5-6 déc 2023									
49	MEZE							4-5-6 déc 2023									
51	VISIO							18-déc-23									
2	Ligue TLSE							8-9 janv 2024		10-janv-24							
2	MEZE							8-9 janv 2024		10-janv-24							
3	VISIO							15-janv-24									
4	Ligue TLSE							22-23-24 janv 24		22-23-24 janv 24							
4	MEZE							22-23-24 janv 24									
6	MEZE							5-6-7 février 2024									
9	Ligue TLSE							26-27-28 Fev 24									
9	MEZE							26-27-28 fev 24									
11	Ligue TLSE							12-13 Mars 24		11-mars-24							
11	MEZE							12-13 Mars 24		11-mars-24							
13	Espalion							29-30-31 Mars 24									
14	VISIO							02-avr-24									
17	Ligue TLSE							22-23-24 avril 24									
17	MEZE							22-23-24 avril 24									
18	Ligue TLSE							2-3 Mai 24									
18	MEZE							2-3 Mai 24									
19	VISIO							06-mai-24									
22	MEZE							27-28 Mai 2024		29-mai-24							
23	VISIO							03-juin-24									
24	MEZE							14-15-16 juin 2024									
25-26	En structure																17-30 juin 24
27	MEZE									1-2 juillet 2024 "Ethique et valeurs"							
35	VISIO ?																
36	MEZE																
37-38-39																	
40																	
41																	
42	Ligue TLSE									14-15-16 oct 2024 "Ecole d'arbitrage" + "Tuteur"							
42	MEZE									14-15-16 oct 2024 "Ecole d'arbitrage" + "Tuteur"							
46																	
46																	
47																	
48	à déterminer																

Les épreuves certificatives

L'organisme de formation définit pour chaque session, les dates et les lieux des épreuves certificatives. Il communique ce calendrier aux stagiaires ainsi qu'à l'IFFE. Les épreuves de certification sont organisées sous l'autorité de l'organisme de formation. L'IFFE reste le seul certificateur (voir partie Certification finale). L'ITFE remontera l'ensemble des résultats des épreuves certificatives à l'IFFE.

6 épreuves certificatives sont à effectuer pour valider l'ensemble du cursus de formation :

- **Certificat Contribuer à l'Animation sportive de la structure (BC1) :** Le candidat participe à un entretien de 20 minutes maximum portant sur les éléments liés à l'accueil, l'encadrement, l'animation et l'organisation d'une activité de handball en sécurité.
- **Certificat Contribuer au fonctionnement de la structure (BC2) :** Le candidat présente, sur le support de son choix, une action en lien avec le projet associatif de sa structure d'alternance (10 minutes maximum). À l'issue de sa présentation, le candidat participe à un entretien de 15 minutes maximum portant sur la mise en œuvre de l'action.
- **Certificat Animer des pratiques socio-éducatives en sécurité – Babyhand, Hand 1^{er} pas, Minihand et Hand à 4 (BC3) :** Le candidat formalise un projet pédagogique incluant un cycle de 6 séances minimum sur une activité et dans l'environnement de son choix ; il le transmet au moins un mois avant le jour de l'épreuve à son OFT. Le jour de l'épreuve, le candidat anime, dans sa structure d'alternance, une séance, extraite de son cycle, d'une durée de 45 à 60 minutes maximum, avec comme support un groupe de 8 pratiquants minimum. À l'issue de la séance, le candidat participe à un entretien de 30 minutes maximum lui permettant de justifier ses choix.
- **Certificat Animer des pratiques sociales – Handfit et Handensemble (BC4) :** Le candidat produit un document relatant une expérience conduite dans l'activité de son choix ; il le transmet au moins un mois avant le jour de l'épreuve à son OFT. Le jour de l'épreuve, le candidat présente une séance dans l'activité choisie, et anime un extrait de celle-ci, choisi par le jury d'épreuve, pendant une durée de 20 minutes maximum. À l'issue de la séance, le candidat participe à un entretien de 30 minutes maximum portant sur le document et la séance.
- **Certificat Entraîner des adultes en compétition en sécurité (BC5) :** Le candidat formalise un document présentant le projet d'entraînement de son groupe, ainsi qu'un cycle de 6 séances ; il les transmet au moins un mois avant le jour de l'épreuve à son OFT. Le jour de l'épreuve, le candidat participe à un entretien de 30 minutes maximum afin de présenter son analyse (10 minutes maximum) et de répondre aux questions des évaluateurs (20 minimum maximum).
- **Certificat Entraîner des jeunes en compétition en sécurité (BC6) :** Le candidat formalise un document présentant un cycle de formation de 6 séances pour un collectif de jeunes (-11 -18 ans masculin ou féminin) ; il le transmet au moins un mois avant le jour de l'épreuve à son OFT. Le jour de l'épreuve, le candidat anime, dans sa structure d'alternance, une séance extraite de son cycle de formation, d'une durée de 60 minutes maximum, auprès d'un groupe composé d'au moins 8 joueurs et d'un gardien de but. À l'issue de la séance, le candidat participe à un entretien de 30 minutes maximum.

En fonction de l'allègement des parcours, et des acquis précédents, une validation partielle est possible. Le bénéfice des composantes acquises peut être gardé 5 ans (hors VAE).

Règlement des épreuves

Le règlement des épreuves écrites, orales et pratiques précisé-dessous est rappelé aux candidats avant le début de celles-ci :

- Les participants aux épreuves sont invités à avoir un comportement correct à l'égard de toute personne participant à l'organisation de ces épreuves et sont tenus à une obligation de discrétion ;
- Le candidat doit se présenter dans une tenue correcte lors des épreuves écrites et orales, et une tenue de handball adaptée lors des épreuves pratiques ;
- La copie d'examen ne doit comporter aucun signe distinctif, l'anonymat des copies doit être garanti ;
- Toute communication entre les candidats est interdite lors des épreuves écrites ;
- Aucun document n'est autorisé en dehors de ceux distribués aux candidats sur le lieu de l'épreuve ;
- L'usage du téléphone, d'un quelconque matériel de communication ou d'instruments électroniques est formellement prohibé, sauf autorisation d'un membre du jury à un candidat se présentant en retard n'est pas autorisé à prendre part à l'épreuve, sauf autorisation d'un membre du jury ;
- Le délai de dépôt des productions écrites (rapport de stage...) ou vidéos avant les épreuves certificatives doit être rigoureusement respecté ;
- Toute sortie de la salle d'un candidat lors d'une épreuve écrite est définitive sauf autorisation d'un membre du jury et sous la surveillance d'un membre du jury.

Tout candidat violant ces règles, et, notamment, qui communiquera pendant l'examen avec un autre candidat, ou qui tentera par tout moyen d'obtenir des renseignements utiles aux réponses à donner, sera exclu de l'examen par le jury et fera l'objet d'une procédure disciplinaire.

Rattrapage

Les blocs de compétences (BC) non acquis pourront faire l'objet d'une session de rattrapage qui sera programmée avant le jury plénier.

Les sessions de rattrapage correspondent uniquement aux épreuves des blocs de compétences qui n'ont pas été acquises par le candidat pour cause d'échec ou d'absence justifiée et validée par le responsable pédagogique de la formation.

Candidats à la certification finale

Pré requis à la certification finale

Le candidat doit au moment de la certification finale :

- Être inscrit à la formation
- Être âgé de 16 ans révolus
- Posséder le brevet de Prévention et Secours Civiques de niveau 1 (PSC1) ou de l'AFPS ou d'un diplôme équivalent
- Présenter son livret de formation dûment renseigné
- Avoir satisfait aux exigences préalables à la mise en situation pédagogique
- Justifier des conditions de son alternance

Conditions à remplir lors de la certification

Le candidat / la candidate devra satisfaire aux conditions suivantes :

- Avoir certifié les blocs de compétences requis, à savoir :

Pour obtenir le TFP double mention :

- les 2 blocs de compétence de la partie commune « Participer à la vie associative d'une structure de handball » (« Contribuer à l'animation sportive de la structure en sécurité» et « Contribuer au fonctionnement de la structure en sécurité»);
- les 2 blocs de compétences de la mention « animateur de pratiques socio-éducatives et sociétales » (« Animer des pratiques éducatives en sécurité» et « Animer des pratiques sociales en sécurité»);
- les 2 blocs de compétences de la mention « Entraîneur territorial » (« Entraîner des adultes en sécurité» et « Entraîner des jeunes en sécurité»);

Pour obtenir le TFP mention « Entraîneur territorial » :

- les 2 blocs de compétence de la partie commune « Participer à la vie associative d'une structure de handball » (« Contribuer à l'animation sportive de la structure en sécurité» et « Contribuer au fonctionnement de la structure en sécurité»);
- les 2 blocs de compétences de la mention « Entraîneur territorial » (« Entraîner des adultes en sécurité» et « Entraîner des jeunes en sécurité»);

Pour obtenir le TFP mention « animateur de pratiques socio-éducatives et sociétales » :

- les 2 blocs de compétence de la partie commune « Participer à la vie associative d'une structure de handball » (« Contribuer à l'animation sportive de la structure en sécurité» et « Contribuer au fonctionnement de la structure en sécurité»);
- les 2 blocs de compétences de la mention « animateur de pratiques socio-éducatives et sociétales » (« Animer des pratiques éducatives en sécurité» et « Animer des pratiques sociales en sécurité»);

- Justifier d'une présence à l'ensemble des temps de formation ;
- Justifier des volumes horaires effectués lors des Mises en Situations Professionnelles ;
- Justifier des visites pédagogiques effectuées par son tuteur.

En complément, la vérification de l'atteinte des objectifs se fera par une auto-évaluation du stagiaire en amont et en fin de formation.

Résultats et diplômes

Un candidat ayant satisfait à l'ensemble des conditions d'accès à la certification finale obtient le titre d'Éducateur de Handball, délivré par le jury plénier de la Fédération Française de Handball.

Un candidat qui n'aurait pas validé l'ensemble des blocs de compétences conserve à vie la validité des blocs obtenus dans le cadre de sa formation. Un candidat ayant échoué à une partie ou à la totalité de la certification peut s'inscrire à une nouvelle session en vue de l'obtention de l'Éducateur de handball, tant que son livret de formation est ouvert. Lors du positionnement, un nouveau parcours de formation lui sera proposé.

À l'issue du jury plénier de la Fédération Française de Handball, le diplôme d'Éducateur de Handball est délivré par la FFHB matérialisé par un parchemin précisant la ou les mentions obtenues.

Si le candidat ne valide pas l'ensemble des blocs de compétences du diplôme, l'organisme de formation lui remettra le ou les Certificats Fédéraux de Handball correspondant aux blocs de compétences certifiés.

Sanctions encourues en cas de manquement

Tout manquement du stagiaire à l'une des dispositions relatives à l'organisation de la formation et notamment au présent règlement et au règlement intérieur de l'Organisme de Formation, pourra faire l'objet d'une sanction.

Au sens de l'article R.6352-3 du Code du Travail constitue « *une sanction toute mesure, autre que les observations verbales, prise par le directeur de l'organisme de formation ou son représentant, à la suite d'un agissement du stagiaire considéré par lui comme fautif, que cette mesure soit de nature à affecter immédiatement ou non la présence de l'intéressé dans le stage ou à mettre en cause la continuité de la formation qu'il reçoit* ».

Selon la gravité du manquement constaté, la sanction pourra notamment consister en :

- un avertissement écrit
- une exclusion temporaire de la formation
- une interdiction de se présenter à la certification finale du diplôme visé
- une exclusion définitive de la formation
- une interdiction de formuler une nouvelle demande d'inscription en vue de l'obtention d'un diplôme délivré par la FFHandball pendant une durée pouvant aller jusqu'à cinq saisons

Les amendes ou autres sanctions pécuniaires sont interdites. L'Organisme de Formation doit informer l'employeur de la sanction prise, ainsi que l'organisme financeur lorsque le stagiaire est un salarié bénéficiant d'une formation dans le cadre d'un congé de formation. L'exclusion du stagiaire ne pourra en aucun cas donner lieu au remboursement des sommes payées pour la formation.

Procédure disciplinaire

Aucune sanction ne peut être infligée à un stagiaire sans que celui-ci ait été informé au préalable des griefs retenus contre lui. Lorsque l'Organisme de Formation envisage de prendre une sanction, il le fait selon la procédure disciplinaire suivante :

- Convocation du stagiaire par lettre recommandée avec accusé de réception ou remise en mains propres contre décharge. La convocation doit mentionner l'objet, la date, l'heure et le lieu de l'entretien, et rappeler la possibilité pour le stagiaire de se faire assister par une personne de son choix.
- Entretien : un représentant fédéral (IFFE) ou de la ligue (OFT) ainsi que le responsable pédagogique de la formation exposent au stagiaire les griefs ainsi que le motif de la sanction envisagée et recueillent ses explications. Le stagiaire peut être assisté de la personne de son choix. La sanction ne peut être prononcée immédiatement à la fin de l'entretien.
- Prononcé de la sanction : le cas échéant, celle-ci doit être écrite et motivée, et portée à la connaissance du stagiaire par l'Organisme de Formation par lettre recommandée avec accusé de réception, entre un jour franc et 15 jours après la fin de l'entretien.